



Indivision d un bien dont credit paye que par un des ex concubins

Par **Peg62**, le 20/01/2016 à 03:27

[fluo]Bonjour,[/fluo]

Mon compagnon actuel a un bien en indivision avec son ex concubine, derrière notre maison. Celle-ci n'a jamais payé le crédit de cette maison, laquelle demeure inhabitable, et encore moins la pension alimentaire des enfants dont mon ami a la garde. Or, se retrouvant séparée de son ami sans toit et sans sous, elle veut venir habiter dans cette bicoque pour, soit disant, "se rapprocher de ses enfants".

En a-t-elle le droit ? Que faire ? Je précise que la justice a autorisé mon compagnon a pouvoir la racheter mais impossible pour l'instant. Et notre stabilité ?

[fluo]Merci.[/fluo]

Par **cocotte1003**, le 20/01/2016 à 06:15

Bonjour, puisque votre ami n'a pas racheté la part de son ex, ils sont en indivision, elle est donc chez elle tout comme lui. Elle doit payer toutes les charges afférents à ce bien, crédit, travaux, taxes.... si elle l'habite seule, votre ami pourra lui demander une indemnité d'occupation, cordialement

Par **Peg62**, le 20/01/2016 à 07:54

Oui c est sûr mais elle ne paye strictement rien Ne travaille pas pour ne pas être solvable et ne pas payer pension alimentaire
Donc si mon conjoint ne paye les créanciers viendront vers nous!
Donc peut elle en avoir jouissance si elle ne paye rien?

Par **cocotte1003**, le **20/01/2016** à **08:23**

Oui, c'est à vous de lui réclamer sa part. La banque n'a pas à rentrer dans les conflits personnels, ils devaient être solidaire du paiement. Pour la pension alimentaire, rendez vous chez un huissier avec le jugement pour demander une saisie des comptes de madame, cordialement